

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-193

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et suivants,
Vu de Code de la Route,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers des
rues de l'ancienne Abbaye, Albert Denvers, Roger Vannobel et ruelle de l'Eglise,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera limitée à 30 km/h rue de L'ancienne Abbaye, rue Albert Denvers, rue Roger Vannobel et ruelle de l'Eglise.

ARTICLE 2 : Cette limitation de vitesse rentrera en vigueur dès la mise en place des panneaux réglementaires.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

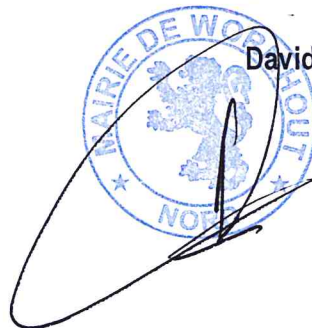
Fait à WORMHOUT, le 29/08/2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 29/08/2023
Le Maire,

David CALCOEN

A blue circular stamp of the Municipality of Wormhout, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE WORMHOUT' and 'NORD'. A black ink signature is written over the stamp.A blue circular stamp of the Municipality of Wormhout, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE WORMHOUT' and 'NORD'. A black ink signature is written over the stamp.